Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.24. — TELEPHONE

DEUX NOYES

Désespéré d'avoir été abandonné par sa femme, un pâtissier se jette dans le canal. — Un cocher disparu depuis le 16 décembre est retrouvé noyé.

Hier matin, vers 9 heures, deux passants, Charles Bouvry, camionneur rue d'Epinal, 17, et Georges Liénard, demeurant rue de la Guinguette, 105, passant quai d'Anvers, à hauteur de la rue Meyerbeer, aperçurent dans le canal un corps qui flottait entre deux eaux, tout auprès de la berge.

Ils s'empressèrent de le retirer et firent avertir le commissaire qui vint faire les constatations d'usage.

Le noyé a été aussitôt reconnu par les personnes du voisinage. C'est un nommé Jean Delporte, âgé de 43 ans, pâtissier, demeurant rue des Palmiers, 43, au Blanc-Seau.

Samedi soir, à 10 heures et demie, en quittant le cabaret Byttebier, rue du Vieil-Abreuvoir, Jean Delporte étant pris de boisson a déclaré qu'il allait se jeter au canal. Depuis un certain temps il s'adonnait à la boisson et éprouvait un vif chagrin d'avoir été abandonné par sa femme.

LE COCHER DISPARU

Le 16 décembre dernier, Jean Aerens, âgé de 40 ans, cocher de place, demeurant à Wattrelos, rue du Sartel, maison Delcroix, atteint depuis quelque temps de troubles cérébraux, disparaissait de son domicile dans la matinée. Depuis lors, sa femme qui était venue à Roubaix, ne put savoir ce qu'il était devenu.

Hier matin, vers 9 heures, Charles Billiet, âgé de 40 ans, plombier, demeurant rue du Rivage, cour Stiernet, à Wattrelos, qui travaillait sur une toiture, ayant aperçu en aval du port du Sartel, un cadavre, il le ramena de l'eau avec l'aide de quelques passants, sur la berge.

Le commissaire, appelé, était occupé à faire les constatations d'usage, lorsque Mme Aerens arriva et déclara reconnaître son mari.

Le cadavre du cocher a été transporté à l'hôpital de la Fraternité.

Drame de la misère

Mort du manœuvre Dainbron

Nous avons, l'autre jour, conté l'histoire de ce pauvre manœuvre du maçon qui, ne trouvant plus de travail, se jeta sur la Voie ferrée, à la barrière de l'Allumette, et se fit écraser par un train qui se dirigeait de Lille vers Roubaix.

On le transporta de l'Allumette à la gare de Roubaix, puis de la gare de Roubaix à l'hôpital de la Fraternité. Il avait la cuisse droite complètement broyée et le bassin écrasé.

Le malheureux Charles Dainbron est mort, hier, à l'hôpital de la Fraternité, après avoir enduré d'atroces souffrances.

Il était âgé de 25 ans.

UN INCIDENT AU THEATRE

Un incident, peu grave du reste, s'est produit dimanche soir dans les coulisses du théâtre entre M. Souché, directeur de tournée, et Mme Bardeux, artiste. Le mari de celle-ci qui devait jouer dans *le Papa du Régiment* ayant fait prévenir qu'il indisposé il ne pouvait se rendre à Roubaix, le directeur a tourné sa colère contre Mme Bardeux et lui a donné une gifle.

M. Grimaldi, commissaire de police de service au théâtre, a dressé procès-verbal au trop peu galant directeur.

MORT SUBITE D'UNE OCTOGENAIRE

Hier, à 3 heures, Ernest Monet, âgé de 31 ans, magasinier, demeurant 87, rue de la Vigne, et Edmond Vaillant, âgé de 29 ans, tourneur, demeurant rue des Charpentiers, cour Gaulier, 2, étant allés pour solliciter la bienveillance de leur tante Mme Adèle Bossut, veuve Delaplace, âgée de 80 ans, demeurant rue de la Paix, cour Lepelletier, 28, ont trouvé la porte fermée à l'intérieur.

N'obtenant pas de réponse, ils prévinrent un voisin qui entra par la fenêtre et trouva Mme Delaplace couchée sur le plancher près de son lit. Elle était morte.

Le corps a été transporté à l'hôpital de la Fraternité, où le docteur Labbe l'a examiné.

Il conclut à une mort causée par congestion cérébrale.

UNE JEUNE ENTOUSE

La jeune Adèle Pepelchin, âgée de 15 ans, a été mise en état d'arrestation pour vol d'un portemonnaie contenant 6 fr. 60, vol commis dimanche dans la soirée chez Jean Henry, âgé de 23 ans, mécanicien, demeurant rue de France, 109.

Ce septuagénaire l'avait, paraît-il, attirée chez lui pour l'héberger.

Adèle Depelchin sera conduite à Lille aujourd'hui.

LE BON EPOUX

Procès-verbal vient d'être à nouveau dressé à Emile Vandenberghe, âgé de 21 ans, charbonnier, demeurant place Faidherbe, pour coups et blessures à sa femme, Alida Bauwens.

LE SUCRE BEGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA FONTE REGULIERE

LE DRAME DE LA RUE PAPIN

Comme nous le signalons d'autre part, l'état de Mme Fallez, la victime d'Esgard Andelhof, est très satisfaisant et permet d'espérer qu'elle arrivera à se tirer d'affaire.

Son meurtrier a été transféré à Lille dimanche à 10 heures du matin.

UN AMATEUR DE CAFE

Samedi, vers 6 heures 1/2 du soir, Henri Pilot, âgé de 25 ans, domestique chez Mme Chombart, marchande de cafés, rue de l'Epeule, qui venait de livrer des marchandises chez M. Muspreuw, boulevard d'Hellulin, a surpris, au moment où il sortait de la maison de son client, un individu qui venait de voler, dans sa voiture, trois paquets contenant ensemble 15 kilos de café.

En apercevant le domestique, l'amateur de café s'empressa de prendre la fuite en abandonnant la marchandise dérobée. Mais Henri Pilot se mit à sa poursuite et réussit à le rejoindre.

Remis entre les mains d'un agent, il a déclaré se nommer Cyrille Zennevort, âgé de 24 ans, exercer la profession de chiffonnier et demeurer rue de Tourcoing, cour Mathon 2.

Il a été transféré à Lille hier dans l'après-midi.

Mercredi 4, Réclame aux Galeries Lilloises : Bas laine noire, cote 1/1 ou Richelieu, qualité extra, valant 2 fr., vendus 1 fr. 25.

LES BRIQUETS

La loi réglementant la fabrication, la vente et la détention des appareils amorcés ou préparés de manière à pouvoir s'enflammer ou produire du feu par tout moyen autre que le contact direct avec une matière combustible, a été insérée au *Journal officiel du 30 décembre 1910*.

Elle est donc exécutoire dès à présent. Les personnes qui possèdent des briquets au ferro-cérium doivent les revêtir d'une estampille dont le coût est de 2 francs, si leur appareil est en métal commun. Si leur briquet est en argent, en or ou en platine, elles doivent le porter au bureau de la Garantie, à Lille, 87, rue Meurein. Là, cet appareil sera revêtu du poinçon « Tête de rhinocéros », lequel attestera le paiement de l'impôt des briquets. Le paiement du droit de garantie ne sera pas exigé.

L'Administration des Contributions Indirectes a fait déposer des estampilles pour briquets en métal commun dans plusieurs débits de tabacs; le prix de ces estampilles est de deux francs.

On peut en trouver dans les débits de tabacs suivants : 13 bis, Grande-Place, à Roubaix; 113, rue de la Gare, à Roubaix; 16, Grande-Place, à Tourcoing; 8, place de la Gare, à Tourcoing; 6, rue du Bureau, à Wattrelos.

Un délai de 15 jours est accordé aux contribuables pour se mettre en règle avec la nouvelle loi.

Théâtres, Fêtes et Concerts

« LE BOIS SACRE »

Nous apprenons que la représentation du *Bois Sacré* aura lieu le dimanche 8 janvier 1911, en matinée, à l'Hippodrome.

Avec Baret, nous devions nous attendre à une interprétation de premier ordre. Cette fois encore il n'aura pas failli à sa réputation, car il s'est assuré le concours de Mlle A. Cavell. La brillante comédienne, complètement remise de son accident, est l'artiste rêvée pour interpréter ce joli rôle de Francine, tout fait de charme, d'élégance et de parisianisme.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 2 janvier 1911

Naissances. — Paul Delepan, rue de Lannoy; fort Desprez, 2. — Claire Derycklere, Grande-Rue, cour Bans, 12. — Auguste Desfontaine, rue du Tilleul, cour Oxombre, 7. — Yvonne Betteins, rue de la Balance, cour Lallemand, 4. — Germaine Lietaert, rue d'Ariste, 32. — Céline Marcq, rue de Naples, 47. — Simone Thesse, rue de l'Epeule, 33. — Flore Dubar, rue Rollin, 20. — Roger François, rue de Soubise, 9. — Léon Verschueve, rue Saint-Pierre, 37.

Décès. — Léon Mulotte, 5 mois, rue des Sept-Ponts, 41. — Clémentine Vantomme, 72 ans, sans profession, rue de l'Epeule, asile Cornet. — Catherine François, 94 ans, sans profession, rue d'Alma, 142. — Adèle Bossut, 81 ans, sans profession, rue de la Paix, cour Lefebvre, 23.

CROIX

RENTES OUVRIERES. — A l'Usine américaine des machines agricoles, le nommé Depoorter, 28 ans, frappeur, domicilié à Tourcoing, s'est fait une entorse au genou gauche par suite d'une chute.

— A la même usine, un manœuvre, Prosper Leroutould, 19 ans, demeurant à Lille, en faisant la coulée a reçu de la fonte en fusion sur le pied gauche.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — *La liste arrêtée* par le Conseil municipal, dans sa séance du 30 décembre 1910, relative à l'admission à l'assistance obligatoire des vieillards, infirmes et incurables, privés de ressources, est déposée au *secrétariat de la Mairie*.

Pendant un délai de 20 jours, à compter du dépot de la dite liste, tout vieillard, infirme ou incurable, dont la demande a été rejetée, peut présenter sa réclamation à la Mairie.

Pendant le même délai, tout habitant ou contribuable peut réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il croirait avoir été omises ou indument portées sur la liste.

A « LA PATRIOTE ». — La deuxième soirée des *fêtes de gymnastique* a obtenu encore plus de succès que la première. Les artistes figurant au programme se sont surpassés. Félicitations à Mlle Cotron, MM. Lavergne et Leclercq, sans oublier Mlle Duforest, pianiste. L'orchestre sous la direction de M. René Van Hooland, a accompli la tâche ingrate à la satisfaction générale.

A signaler spécialement le grand ballet-pantomime « *Le Talisman* », de M. *Paul Van Hooland*, dont la musique réglée par M. René Van Hooland, le jeune compositeur a obtenu comme la veille malgré l'heure tardive, les honneurs du bis. Ce ballet fera certainement un numéro des plus sensationnels pour les fêtes sportives de la saison prochaine.

Les répétitions gymniques suspendues pendant la semaine de Noël reprendront pour les pupilles le vendredi 6 janvier, et pour les cours mixtes et adultes le samedi 7 janvier.

ETAT-CIVIL de CROIX. — *Naissance.* — Jeanne Florimond, rue Kieber, 10.

Publications de mariage. — Dussange Théodore, charpentier à Croix, et Deruyver Cécile, ménagère à Croix.

Mariages. — Lefèvre Daniel, employé à Croix, et Nonay Jeanne, employée à Croix. — Desbonnet Henri, employé à Roubaix, et Delcourt Alice, modiste à Croix. — Dumez Albert, soldat au 15e régiment d'artillerie, et Dupuisne Marie, visiteuse à Croix. — Parisse Georges, journalier à Wasquehal, et Vandersteuten Françoise, ménagère à Croix. — Dehlel Félix, manœuvre à Roubaix, et Wattoeu Jeanne, détaineuse à Croix. — Cornette Lucien, employé à Croix, et Vanoverberghe Clara, repasseuse à Saint-Léger (Belgique).

LANNOY

CHUTES GRAVES

Une ouvrière de la maison Parent-Mentor, Mlle Belleldom, 38 ans, demeurant à Hem, est tombée de plus de trois mètres du dos d'un cheval dont elle nettoyait le dessus d'un escalier.

Le docteur Caudmond fit à cette malheureuse les premiers soins nécessaires et l'a fait reconduire à son domicile.

— Un ouvrier de la maison Leclercq-Wattrelos, Albert Bolle, âgé de 27 ans, domicilié à Roubaix, est tombé de si malheureuse façon qu'il s'est violemment contusionné et fracturé les os de l'avant-bras gauche.

Le docteur Paulmier ne se prononcera définitivement que le 30 janvier.

AU TRAMWAY

Samedi après-midi, vers 2 heures et demie, a eu lieu l'inauguration officielle et la réception définitive de la ligne G — prolongement vers Touffliers. — Sur le tramway spécial, piloté par le chef wattman, avaient pris place : MM. Grimpet, ingénieur des ponts-et-chaussées; d'Orlac, ingénieur des mines; Dumas, directeur de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing; Chatteleyn, adjoint au maire de Roubaix; Descarpentrie, inspecteur de l'exploitation; Bont, maire de Touffliers; Bayart, son adjoint, et Alloy, agent-voyer.

A Touffliers, les autorités furent reçues par M. Bont, qui exprima le désir de voir fonctionner bientôt les tramways ouvriers.

En répondant, M. Dumas annonça que le service commencerait le 1er janvier, de 10 en 10 minutes.

LYS-LEZ-LANNOY

Une vieille femme tamponnée par un tramway

BLESSURES GRAVES

Hier, vers midi, Mme Adèle Delattre, âgée de 63 ans, hospitalisée à la Maison des Pauvres, rue Saint-Jean, à Roubaix, a été tamponnée par un tramway se dirigeant vers Lille, au lieu dit « Croisement du Fresnoy », alors qu'elle se disposait à traverser la chaussée.

Malgré les efforts du wattman, la malheureuse fut violemment projetée sur la voie. Il fallut, bien qu'elle n'eût pas été touchée par le chasse-corps, la retirer de dessous la voiture. Le docteur Caudmond, appelé immédiatement, vint soigner la victime qui avait été transportée inanimée dans une maison voisine.

Le praticien releva sur le corps de Mme Delattre de nombreuses contusions particulièrement graves à la tête, à la face, à l'index droit, aux reins et au genou droit. Des points de suture furent faits immédiatement et les hémorragies arrêtées. Avec d'infinies précautions, Mme Delattre a été ensuite dirigée vers sa maison hospitalière où des soins empressés lui furent continués.

GAZETTE TOURQUENNOISE

VOL A L'ETALAGE

Six individus qui rôdaient depuis fort longtemps dans la rue Saint-Jacques, dimanche soir, se sont emparés, à l'étlage de M. Descarpentries, mercier, de six cache-nez et d'un châle.

Suivis par des agents, ils se sont réfugiés chez un cabaretier et de là chez eux. Deux d'entre eux qui avaient été reconnus par la police ont été arrêtés à leur domicile 159, rue du Tilleul. Ce sont les nommés Gustave Soyez et Henri Becquet. Les six cache-nez ont été retrouvés dans leurs chambres.

LES CAMBRIOLEURS OPERENT

Des malfaiteurs se sont introduits chez M. Pierre Maifait, 1, rue de la Boule-d'Or, après avoir fracturé la porte d'entrée. Ils ont enlevé pour cinq à six cents francs d'objets divers.

D'autre part, des voleurs, les mêmes sans doute, ont cherché à s'introduire chez Mme veuve Tiberghien, 26, rue des Plats. Ils avaient déjà pratiqué quelques pesées sur la porte lorsque dérangés ils durent prendre la fuite.

DANS LA POLICE

Par arrêté municipal ont été nommés stagiaires dans la police, à compter du 1er janvier : Henri Dallo, Désiré Dal, Isidore Thuilliez, Albert Decoqq, François Baussart et Victor Legallais.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 2 janvier 1911

Naissances. — Roger Squedin, rue Jean-Bart prolongée, 36. — Marguerite Motte, rue de Guisnes 200. — Henri Passebecq, rue de Croix, 20. — Marie Carlon, rue Pierre-Lefebvre, 11. — Emma Vandenbeede, rue de Roncq. — François Ingelbrecht, rue de Roncq, cour Flipo.

Décès. — Maria Mieron, 53 ans, sans profession, rue de Madagascar, 8. — Zoé Dautricourt, 1 an, rue des Phalempins, 1. — Celina Dhalluin, 20 ans, sans profession, rue de l'Epinette, 142. — Jeanne Waguenaire, 25 ans, couturière, rue du Bois, 113. — Maria Henneghe, 65 ans, sans profession, rue du Printemps, 88. — Elvire Bigot, 25 ans, sans profession, rue de Gand, 828.

LILLE

Scène de violences rue de Juliers

Se trouvant dans un bal, un individu frappe sa maîtresse et brutalise une cabaretière et son fils

La maîtresse du journalier Jean Vandepoutte, 18 ans, domicilié rue Magenta, 83, adore le bal et n'est heureuse que lorsqu'elle se trouve en compagnie d'un valseur émérite qui l'entraîne dans le tourbillon de la danse.

C'est ainsi que dimanche vers 6 heures du soir, après une vive discussion avec son ami, Jeanne Elie se rendit, bien vite d'oublier ses chagrins d'amour, à l'estaminet Coignet où, les nommés Gustave Soyez et Henri Becquet, les deux danseurs, en leur danse aux sons d'un bruyant orchestrion.

Elle se livrait aux douces émotions de la polka, lorsque son seigneur et maître entra dans l'établissement en compagnie de plusieurs copains.

Après avoir jeté un regard sévère sur sa belle, Vandepoutte se leva soudain du tabouret ou elle passait près de lui et lui lança plusieurs coups de poing et de pied.

La cabaretière, Mme Coignet, voulant éviter du tumulte dans son bal, s'approcha du brutal individu et le pria de sortir. Pour toute réponse, Vandepoutte la jeta d'un coup de tête dans la poitrine, contre une table, ce qui la blessa assez sérieusement dans le dos.

Le fils de la cabaretière, Oscar, âgé de 21 ans, voyant la mère renversée par l'individu, se porta à son secours. Mais Vandepoutte s'était précipité sur lui et, les deux hommes se prirent à coups de poings et de pieds, mais sans résultat, l'adversaire de Vandepoutte, Oscar Dupont, 19 ans, manœuvre de maçon, rue des Sarrazins, 38, qui se trouvait dans le cabaret, crut de son devoir d'intervenir et, brutalement renversé à terre Oscar Coignet.

Profitant de ce moment, Vandepoutte se mit sur le jeune homme et, d'un coup de pied lui cassa l'articulation de la main droite.

Ses brutalités accomplies, Vandepoutte et ses camarades prirent la fuite.

Un docteur requis donna des soins à la cabaretière ainsi qu'à son fils, à qui il dut suturer la plaie du doigt.

Sur la plainte des blessés, la police recherche activement Vandepoutte et son camarade Dupont.

Violente explosion rue Charles-Quint

Un commerçant blessé

Les habitants de la rue Charles-Quint ont été mis en émoi hier lundi vers 10 heures du matin, par une violente explosion bientôt suivie de bris de vitres.

Le marchand de meubles et de literie M. Pierre Fourmentraux, 40 ans, demeurant au numéro 19 de la rue précitée, occupait un premier étage. Lorsque en passant en salle à manger il fut incommodé par une forte odeur de gaz se dégageant de la pièce.

Le marchand s'empressa de chercher dans les diverses pièces du rez-de-chaussée et, n'ayant pas réussi à découvrir la fuite, il fit flamber une allumette, l'obscurité régnant dans sa salle à manger.

Aussitôt, une très violente explosion se produisit qui ébranla toutes les fenêtres de l'habitation, brisant de nombreuses vitres.

Différents meubles de la salle à manger furent déplacés, bouleversés et assez sérieusement avariés.

Par la violence de l'explosion, les vitres de la véranda qui est proche de la salle à manger, volèrent en éclats, dégringolant avec grand tapage. Dans la cuisine, des dégâts furent également constatés. M. Fourmentraux qui avait été jeté à terre et brûlé légèrement à la figure et sur diverses parties du corps, ne perdit pas son sang-froid et se rendit en hâte à la cuisine, où il ferma le compteur.

Le blessé a reçu les soins d'un docteur qui a déclaré que son état n'était pas grave.

Quant aux dégâts causés par l'explosion, ils s'élèvent paraît-il, à plusieurs milliers de francs.

M. Roussenac, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Je ne fume que le NIL

EXPLOIT DE POCHARD

Ayant fêté fort copieusement l'année nouvelle, le nommé Victor Déprez, 34 ans, habitant 13, place des Buisses, était ivre dimanche soir. Il pasait rue des Buisses, lorsqu'en arrivant à hauteur du numéro 9 de cette rue, il gesticula si violemment qu'il brisa deux carreaux de la vitrine de l'estaminet tenu par M. Octave Lefebvre.

Son coup fait, le pochard prit la fuite, mais les agents de sûreté Morelle et Marc qui s'étaient mis à sa poursuite parvinrent à s'assurer de lui au moment où il venait de se réfugier dans un tramway.

Procès-verbal a été dressé à la charge de l'exubérant pochard.

Au Parquet

La tentative d'assassinat de la rue Papin, à Roubaix

Le jardinier gantois, Edgar Andelhof, qui tenta de tuer à coups de marteau sa propriétaire, Mme Falez-Vanschoorise, a été déféré au parquet dimanche. Il a passé des aveux complets à M. Houeix, juge d'instruction chargé de cette affaire, disant que seule la jalousie avait armé son bras.

Le magistrat instructeur attendra, pour interroger à nouveau l'inculpé, que celui-ci ait choisi un avocat.

Hier, M. Houeix a entendu une personne qui, ayant perçu les cris de détresse poussés par Mme Falez, courut avertir la police, qui se rendit sur-le-champ rue Papin et procéda à l'arrestation du meurtrier.

Cette déposition n'offre qu'un intérêt très restreint.

Il est fort probable que M. Houeix se rendra demain à Roubaix afin de procéder à l'interrogatoire de la victime, dont l'état s'est amélioré et que l'on espère maintenant sauver.

Voleur de reconnaissances

Le sieur Charles Lenaerts, 39 ans, se disant représentant de commerce, de nationalité hollandaise, et habitant 62, rue du Pont du Lion d'Or, vient d'être renvoyé en correctionnelle sous l'inculpation de vol.

Lenaerts avait dérobé des reconnaissances du Mont-de-Piété appartenant à Mme Zulma Vilette, marchande de légumes aux Halles Centrales et habitant 61, rue Massena.

Double mise en liberté

M. Houeix vient de remettre en liberté les sieurs Joseph Mafaut, 21 ans, et Louis Flayt, même âge, tous deux apprêteurs à Roubaix.

Ces deux personnes avaient été accusées tort par un sieur Darlois, actuellement incarcéré à la maison d'arrêt, d'avoir, en sa compagnie, volé du cuivre à la teinturerie Motte-Delecluze, à Roubaix.

Mis en présence de ceux qu'il accusait, Darlois reconnut qu'il n'avait voulu que leur jouer un mauvais tour.

D'ailleurs, les intéressés avaient fourni à la justice un alibi indiscutable.

Le cambriolage de la Place de Béthune

Continuant ses investigations, la Sûreté opère trois nouvelles arrestations.

Nous avons relaté dimanche matin, l'importante capture de trois cambrioleurs, Broyant, Herbert et Desmarets, opérée par les agents de la Sûreté Baron, Delhaut et Wenzinn, auteurs du cambriolage commis dans la nuit de vendredi à samedi chez M. Ducoulombier, débitant de tabac, 17, place de Béthune.

Nous annoncions, en outre, que le service de la Sûreté devait nécessairement arrêter un quatrième complice qui avait réussi, durant la journée de vendredi, à se soustraire à ses recherches et à la police.

Cet individu, qui est à l'heure actuelle sous les verrous, a été appréhendé, non sans difficultés, dans des circonstances suivantes.

En se rendant, vers 9 heures matin, pour son service, chez [illegible] de la rue des Bouleaux, [illegible] Hum, coupeur, [illegible] Marcel Guizergues, [illegible] par de Cadenet, 12, à Roubaix.

A la vue du journalier, Marcel Guizergues, [illegible] qui, [illegible] dissimulé ce qu'il tenait dans son [illegible].

Mais, [illegible] Hum, qui le savait recherché pour le cambriolage de la place de Béthune, l'empêcha de gagner le large et lui infligea [illegible] de la [illegible].

Cependant, [illegible] mauvaise fortune [illegible] et [illegible] les deux hommes [illegible] jusqu'au [illegible] Saint-Sauveur, le jeune cambrioleur, [illegible] à la résistance par [illegible] qui lui [illegible] de plus marcher, se refusa à aller plus loin et voulut prendre la fuite.

[illegible] Guizergues [illegible] de 6 francs, à l'adresse [illegible] 24 de la rue Saint-Sauveur, [illegible] fait le plus bel effet [illegible] du 2e arrondissement [illegible] de remorquer par deux collègues, le trouvailleur à celui de fer.

Mis en présence de M. Dureuil, commissaire de police, Guizergues nia toute participation au cambriolage.

Dans la soirée, la Sûreté arrêtait, comme complices, deux filles soumises, Julienne Hennez, 20 ans et Albertine Vandenbende, 17 ans, domiciliées toutes deux rue des Bouleaux. Elles avaient, en effet, fait la fête en buvant du champagne volé chez le débitant.

Interrogés à nouveau hier, Herbert et Desmarets ont passé des aveux, reconnaissant avoir fait plusieurs voyages de la place de Béthune à la rue des Bouleaux, pour enlever le champagne et les liqueurs.

Il ressort de l'enquête que l'instigateur de ce cambriolage serait le garçon de café Hubert, qui, il y a un an, avait été employé chez M. Ducoulombier. Il savait pertinemment que l'établissement devait être fructueuse, car il connaissait les us et coutumes de la maison.

Sous une respectable escorte, les quatre individus et leurs deux amies ont été déférés, dans la matinée du lundi, au parquet, où leurs arrestations ont été maintenues.

LES ACCIDENTS

Un vieillard tombe et se tue

Un journalier, M. Frédéric Decobert, âgé de 71 ans, demeurant rue d'Arras, cour Gaston, 12, était occupé dimanche vers 11 heures du matin, à travailler dans l'écurie de son patron, M. Duchatel, fermier, rue Montagne, quand soudain il glissa et tomba à la renverse.

On s'empressa de relever le septuagénaire qui, dans sa chute, s'était très grièvement blessé à la tête. Un docteur requis, vint prodiguer des soins à l'infortuné Decobert, qui perdait du sang en abondance de sa blessure.

En proie à une violente commotion cérébrale, le blessé qui était dans un état très grave, fut admis d'urgence à l'hôpital de la Charité où il succomba vers 5 heures du soir, sans avoir repris connaissance.

Tombée dans sa vitrine

Une cabaretière de la rue Lepelletier, Mme Angèle Heugnet, femme Vandenbrande, ayant fait un faux mouvement, brisa involontairement une glace située à la devanture de son établissement, sis au numéro 29 de la rue précitée.

Elle se coupa ainsi assez profondément au poignet droit. M. le docteur Lepoutre, appelé en hâte, lui donna les premiers soins.

Il en résultera pour la blessée quelques semaines d'incapacité de travail.

Escaliers dangereux

En remontant chez lui, au cours de l'avant-dernière nuit, M. Baptiste Philippe, 41 ans, représentant de commerce, demeurant 2, rue de Pas, tomba dans les escaliers et dans sa chûte, se luxa l'épaule droite.

Après avoir reçu des soins de M. le docteur Caudron, M. Philippe a été transporté en voiture d'ambulance, à l'hôpital de la Charité.

Malencontreux faux pas

Un sexagénaire, Désiré Sauvage, 66 ans, employé à l'hospice Comtesse, passait lundi vers une heure du soir, rue Jeanne d'Arc, lorsqu'en descendant le trottoir, il fit un faux pas et roula sur la chaussée.

Dans sa chûte, le vieillard qui s'était fait une plaie contuse à l'arcade sourcilière gauche, reçut les soins d'un docteur qui le fit ensuite reconduire à l'hospice de la rue de la Monnaie.

Mélait de la neige

A 3 heures et demie du soir, hier, un ancien cocher, M. Auguste Hérengt, 82 ans, domicilié rue de Juliers, 80, passait place Richebé, lorsqu'en voulant monter le trottoir, il glissa sur de la neige et tomba à la renverse.

On s'empressa de relever l'octogénaire qui portait des plaies contuses à la tête.

M. le docteur Cavro, requis, donna des soins au blessé, qui regagna ensuite son domicile en tramway.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Au Kursaal

Le Bonhomme de Neige

Voici encore une œuvrette charmante, légère et pimpante, sans grossièretés ni situations trop risquées et qui mérite de plaire au public lillois.

Le livret est de la douce banalité habituelle à la majeure partie des livrets d'opérette, mais il est suffisamment varié et pittoresque pour amuser les spectateurs. La Belgique est fort en honneur en ce moment sur nos scènes municipales : le Mariage de Mlle Beulemans nous avait montré Bruxelles, ses mœurs et son accent ; puis Hans le Joueur de flûte nous transportait dans la ville flamande toute imaginaire de Malkaiz, et voilà que le Bonhomme de Neige nous emmène à sa suite de Liège à Bruges ! M. Pourquoi ne savait-il rien en bon chemin ? mais lui pour sans doute prochainement. Princesse d'Auberge, La Fiancée de la Mer, Patrie de Pelad[illegible], Le Carillonneur de Bruges de Gilson.

Mais, résumons brièvement l'argument. Le jeune docteur Pelade veut gagner la fortune, et c'est ainsi qu'il engage à donner la vie au Bonhomme de Neige Friscotin. Le bourgmestre de Bruges, Van Gluten, fervent du bien, qui se pique au même [illegible] en France de lui donner tout ce qu'il pourra demander s'il réussit dans cette entreprise. La diablesse Ariella aidera le docteur et le Bonhomme de Neige deviendra un [illegible].

Franz, accompagné de son Bonhomme de Neige et de sa diablesse, va demander à Van Gluten la main de sa fille Edwige déjà promise au [illegible] de Jacques. Mais Ariella, sur ordre de Franz, elle finira par l'épouser, tandis que la jeune Edwige deviendra la femme de Jacques.

La partition de M. Antoine Banès (Choudens, éditeur) est agréable et facile : l'inspiration en est heureuse et élégante, la mélodie a la grâce et la gentillesse qui conviennent au genre léger, et le public en retient aisément plus d'un morceau qu'il fredonne ensuite avec plaisir. N'oublions pas le meilleur éloge à en faire : les bons spectateurs, au lever de l'ouverture, la valse « La neige tombe », l'air d'Ariella « Les [illegible] diablesses », et les couplets de la fin « Messieurs, sur la machine ronde », au 2e acte, l'Entracte, sur le thème de Friscotin, la Légende du Bonhomme de Neige, la complainte comique de Catherine, la Servante « Un bon ami vaut mon affaire », enfin au 3e acte le duo Ariella Friscotin « Elles n'ont pas de cœur, elles n'ont pas de ça », et le couplet final.

Cette opérette est montée avec beaucoup d'entrain et de vivacité spirituelle par Mme Anny Goet, la divette acclamée du public ; son succès fut aussi vif que mérité, tant pour la finesse et la variété de son jeu, que pour l'esprit de sa diction, que pour ses costumes si savants ; Mme Lovez, Feitlinger et Kerry-Darmon se virent applaudir à ses côtés. M. Brunat fut un aimable comédien et un adroit chanteur ; M. Wesphale caricature plaisamment le grave bourgmestre de Bruges, avec une grande puissance d'expression ; [illegible] M. Nandy montre dans un rôle de second plan, son talent de composition si original. Chœurs suffisants, ballet bien dansé, très applaudi et fort intelligemment réglé, mise en scène ingénieuse (sauf les apparitions et le faux Bonhomme de Neige), enfin orchestre supérieurement dirigé par le maestro Taard, un chef d'opérette comme nous n'en avons eu depuis très longtemps.

P. C.

Sucre Delerue
est le MEILLEUR et le plus PUR

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

Suicide d'un jeune homme

A la suite d'une discussion avec son frère, un jeune ouvrier va se jeter dans la Lys

Dieudonné Lotte, 22 ans, ancien garçon boulanger à la Coopérative d'Houplines, après s'être disputé le jour de l'an avec un de ses frères, s'est jeté dans la Lys, près de l'écluse d'Houplines.

Malgré les recherches, son cadavre n'a pu être retrouvé.

ARMENTIERES

Fils téléphoniques coupés

Dans la nuit de dimanche à lundi, cinq fils téléphoniques de la ligne Armentières-Lille ont été coupés près du Chemin Vert.

Une enquête active est ouverte pour découvrir les auteurs de cet acte de vandalisme.

WAMBRECHIES

Incendie d'une ferme

Un incendie qui n'a pas tardé à prendre de grandes proportions, s'est déclaré dimanche soir, vers 7 heures et demie, dans la grange de la ferme de M. Vienne, au hameau du Coulombier.

La grange, couverte en chaume et remplie de récoltes, ne tarda pas à être complètement la proie des flammes. Le feu gagna les écuries et les étables qui ne formèrent bientôt plus qu'un immense brasier. Quatre vaches ont péri dans les flammes.

Malgré les secours apportés par les pompiers et des habitants de la commune, le feu, activé par le vent, se communiqua à la maison d'habitation qui fut à son tour entièrement détruite.

On ignore la cause de ce sinistre qui, en moins d'une heure, a fait d'une vaste ferme un amas de ruines fumantes.

Les dégâts, fort importants, sont couverts par une assurance.

Cambrai

VOL AVEC EFFRACTION

Dimanche soir, vers 10 heures 3/4, en arrivant chez lui, M. Lerouge Louis, 25 ans, débitant de boissons, rue de Douai, qui s'était rendu dans sa famille, constata que des malfaiteurs avaient pénétré dans son habitation en cassant un carreau d'une fenêtre. Ils s'étaient introduits dans la chambre à coucher et avaient enlevé un coffret contenant divers papiers de famille, une montre et une petite somme d'argent déposées près du coffret n'avaient pas été touchées. Il est certain que c'est l'arrivée de M. Lerouge qui a mis les malfaiteurs en fuite avant qu'ils aient pu s'emparer d'autres objets.

Dans sa plainte le débitant a fait connaître qu'il avait entendu de nombreux coups de sifflet, dès son arrivée à environ 100 mètres de sa maison. Son retour était annoncé et les coups de sifflet étaient le signal de déguerpir.

M. Mano, commissaire de police, a immédiatement procédé à une enquête.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

PROVILLE

Un noyé dans le canal

Le charretier de bateaux Descamps Léon, en ramenant la corde servant à tirer les bateaux, fit remonter le corps d'un individu. Aidé du batelier Héros, il hissa le cadavre sur la berge. Aussitôt ils reconnurent le charretier Arty Auguste dit Ninette, âgé de 35 ans au service de M. Vanesse depuis quelques mois. Le noyé était disparu depuis dimanche dernier et les recherches opérées pour le retrouver étaient demeurées infructueuses. On suppose que le charretier de bateaux, se trouvant en état d'ébriété, en sortant de l'estaminet Cambray, près du quai de Proville, sera tombé à l'eau et n'aura pu se retirer par ses propres moyens.

PAS-DE-CALAIS

LIEVIN

LA POULE AU POT. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de M. Achille Lécroart, mineur, rue Sainte-Eugénie, 127, et ont enlevé 7 poules et un coq.

M. Kieffer, commissaire de police, a ouvert une enquête, qui amènera sans doute la découverte des voleurs.

LES PATENTES. — Le maire prévient les intéressés que le rôle des patentes pour le 1er trimestre 1911, revêtu des formalités prescrites est actuellement entre les mains du percepteur et que chacun doit acquitter la somme pour laquelle il est imposé, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraints par les voies de droit. Le délai pour les réclamations part de ce jour.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — *Fosse numéro 2.* — Arsène Chaquet, 23 ans, mineur, demeurant à Lievin, rue [illegible], a eu une gaillette sur le [illegible] droit.

[illegible] Victor Morcels, 34 ans, [illegible] de la Souchez, à Angres, a [illegible] droite pris entre [illegible] tirer son che[illegible] 3e doigt.

[illegible] Heiss, 26 ans, rem[illegible] rue Brupo, a eu [illegible] écrasés entre une [illegible] et de [illegible].

[illegible] mineur, demeurant à Lievin, [illegible] en la pouce de la main droite.

MAZINGARBE

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le nommé Jérôme Barlet, [illegible] demeurant à Salomé, était [illegible] numéro 2 des mines de Lothaire, à Mazingarbe. Il a eu la jambe droite [illegible]. Transporté à l'hôpital de la Clinique, il fut opéré d'urgence d'une amputation.

BRUAY

CONCOURS DE TIR

Voici les résultats du concours de tir qui a eu lieu dimanche 25 novembre chez M. Hennebelle, rue d'Houdain, Siège de la société de tir : Les Volontaires bruaysiens.

Tir à la balle. — 1er prix, Louis Lefebvre ; 2e, Alphonse Vasseur ; 3e, Alexandre Busiaux ; 4e, Eugène Debay ; 5e, Auguste Choquet ; 6e, Augustin Sanier ; 7e, Henri Dauverganne ; 8e, Edouard Dussauchoy ; 9e, Henin fils ; 10e,